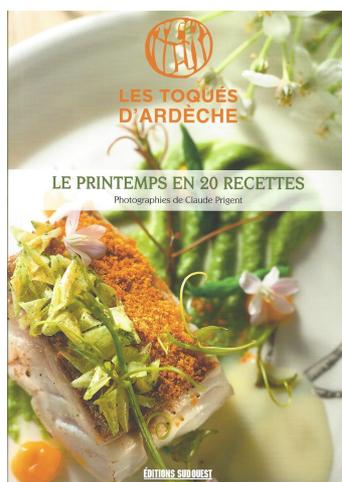




APPEL À PARTICIPER : LES TOQUÉS D'ARDÈCHE L'ÉTÉ en 20 RECETTES

CONDITIONS DE PARTICIPATION



Les Toqués d'Ardèche, un collectif de chefs ardéchois, préparent l'édition de quatre livres de recettes liées. Une première collaboration en 2017 pour la parution début 2018, « le printemps en 20 recettes » aux Éditions Sud Ouest, a permis de mettre en exergues le talent des chefs, des producteurs et des artisans d'art, tous ardéchois. Cette démarche cohérente dans son concept (producteurs locaux, circuits courts, qualité...) va être reconduite pour l'édition de « L'été en 20 recettes »,

selon le même principe. Nous lançons donc un appel à participation pour ce nouvel ouvrage à venir.

Les pièces seront gracieusement mises à disposition des Toqués d'Ardèche pour la séance de prise de vue, puis restituée aux participants. Un peu plus d'une vingtaine de pièces seront choisies par les Toqués d'Ardèche et le photographe. Le nom des créateurs retenus sera bien évidemment mentionnés dans le livre de recette, en bonne place, sous le titre de la recette : « sur une œuvre de ... ».

Il n'est pas nécessaire de créer des pièces spécialement pour l'occasion, l'artisan peu mettre à disposition à partir de son stock. Un exemplaire du livre sera offert à tous les professionnels retenus.



ARTICLE 1. LOCALISATION DE L'ATELIER

Les participants doivent exercer leur métier d'art dans un atelier situé en Ardèche.

ARTICLE 2. PIÈCES PROPOSÉES

- **Thème** : l'été, donc la lumière et les couleurs chaudes.
- **Nombre de pièces** : chaque participant peut proposer de 1 à 5 pièces.
- **Matériaux** : tous les matériaux compatibles avec un usage alimentaire sont autorisés.
- **Formes** : plats, assiettes, coupes, etc. Les formes évasées conviennent mieux au dressage et à la prise de vue.
- **Style** : Privilégier les textures aux couleurs chaudes et claires.
- **Dimensions** : jusqu'à 25/30 cm de largeur au maximum. Le cadrage des images étant centré sur le contenu, des formes trop grandes ne pourront pas être mises en valeur.

ARTICLE 3. CALENDRIER

- Réception des dossiers complets **avant le 24 août 2018** au siège de l'Agence (Pépinière de l'Espéridou, 555, chemin des traverses, 07200 LA CHAPELLE-SOUS-AUBENAS), ou par courriel à : contact@agencemetiersdart.com.
- La réception des œuvres se fera **impérativement entre le 27 et le 31 août 2018**.
- La séance photo se déroulera **les 3 et 4 septembre 2018**. Les Toqués choisiront les pièces qui conviennent à la mise en valeur de leurs préparations parmi les œuvres mises à leur disposition. Leurs décisions sont sans appel et n'auront pas à être justifiées. Les pièces pourront être récupérées à l'Agence à partir du **10 septembre 2018**.

ARTICLE 4. CHOIX DES PIÈCES

Il est fait par les chefs et le photographe. Les critères sont sur l'harmonie avec les couleurs de la recette composée et celle du plat au fil de la séance de photographie, d'où l'intérêt de proposer des pièces variés, dans la couleur comme dans la texture.

ARTICLE 5. IDENTIFICATION DES PIÈCES

Chaque pièce doit être identifiée avec le nom du créateur et le nom de la pièce (ou un numéro) mentionnés sur un autocollant au dos. **Sur papier libre**, chaque professionnel mentionnera pour chacune d'elles, toutes les indications permettant d'identifier le créateur et les pièces, ainsi que les indications techniques (matériaux utilisés, techniques de cuisson ou de façonnage, dimensions, etc.), pouvant être utiles pour décrire la pièce en légende des photographies.

ARTICLE 6. RESPONSABILITÉ

Les pièces devront être correctement emballées. Le professionnel est responsable de leur acheminement. L'Agence assume la responsabilité des pièces dès leur réception dans ses locaux.

ARTICLE 7. DROIT A L'IMAGE

Au cas où vous auriez confié la gestion des droits de reproduction de vos œuvres à un organisme tel que l'ADAGP, vous vous engagez à autoriser la reproduction de celles-ci à titre gracieux.

ARTICLE 8. DOSSIER DE PARTICIPATION

Chaque participant devra remettre en même temps que ses pièces :

- la **fiche d'inscription**
- le **présent règlement daté et signé**
- la **liste avec le descriptif des pièces proposées**
- un **dossier d'adhésion à l'Agence pour les participants qui n'en sont pas déjà membres**. Le dossier d'adhésion est disponible sur le site internet de l'Agence ou sur simple demande.

Les dossiers incomplets ne pourront pas être retenus.

Règlement lu et accepté, bon pour accord, le

Nom, prénom

Signature



Agence pour le développement des Métiers d'Art

555, chemin des traverses - 07200 LA CHAPELLE-SOUS-AUBENAS

09 70 59 08 08 - 06 44 26 43 04

contact@agencemetiersdart.com - agencemetiersdart.com

SIRET : 807 525 662 00035